



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 30 novembre 2018

Le prix de vente maximum du carburant et du gaz au 1^{er} décembre 2018

Les prix des produits pétroliers à Mayotte sont fixés en application des dispositions du code de l'énergie, notamment ses articles R. 671-23 à R. 671-37 et par un arrêté interministériel de méthode du 5 février 2014.

Ainsi, les éléments d'évolution des prix des carburants et du gaz qui tiennent compte des conditions réelles du marché, sont pris en compte, notamment la parité euro/dollar et la cotation des produits à l'importation.

La structure des prix des différents carburants est composée des frais liés : au coût d'achat des carburants sur les marchés internationaux, au transport des matières, à la distribution sur le département des carburants, aux frais portuaires, au stockage, aux taxes locales (octroi de mer), aux taxes nationales.

En application du dispositif de régulation des prix, le préfet de Mayotte a signé l'arrêté qui fixe le tarif des produits pétroliers pour le département de Mayotte à partir du **1^{er} décembre 2018**.

Les prix à Mayotte sont ainsi fixés :

Supercarburants sans plomb : 1,49 €/litre

Gazole : 1,30 €/litre

Pétrole lampant : 0,91 €/litre

Mélange détaxé : 0,98 €/litre

GO marine : 0,93 €/litre

Le prix de la bouteille de gaz de 12 kg est 23,00 euros

La régulation des prix pétroliers s'inscrit dans l'action du gouvernement dans la lutte contre la vie chère au profit des consommateurs Mahorais.

Ces prix sont applicables à compter du 1^{er} décembre 2018, 0h00.

Analyse

Contexte International

La chute de l'ensemble des cotations des produits pétroliers a entraîné une baisse des prix à la distribution des carburants et du gaz de plus de 5 % pour le mois de décembre 2018.

La baisse de l'euro face au dollar est globalement un facteur de renchérissement des matières premières sur les marchés internationaux, les prix étant exprimés en dollars US. Cet impact est limité mais modère légèrement la baisse constatée des prix d'approvisionnement.

Les autres charges (transport, taxes) qui entrent dans la composition du coût final des carburants restent stables.

Evolution mensuelle des prix à Mayotte

Produits	Prix au litre à Mayotte		Evolution
	Novembre 2018	Décembre 2018	
supercarburant sans plomb	1,57 €	1,49 €	-5,10%
gazole	1,37 €	1,30 €	-5,11%
pétrole lampant	0,96 €	0,91 €	-5,21%
go marine	1,00 €	0,93 €	-7,00%
gaz bouteille de 12 kg	24,50 €	23,00 €	-6,12%

Sur la base d'un plein de 50 litres, la baisse de prix représente 4 € pour l'essence, et de 3,5 € pour le gazole.